

La Gironde, territoire 100% inclusif

La feuille de route



29 mai 2019

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
RÉCIT COLLECTIF.....	2
LES AXES	4
Axe 1 - Une petite enfance inclusive	4
Axe 2 - L'accès à un chez soi choisi.....	9
Axe 3 - L'accès à un travail choisi dans un environnement adapté.....	14
Axe 4 L'accès à des loisirs culturels et sportifs	20
Axe 5 - L'exercice de la citoyenneté	22
CONCLUSION.....	27
SIGNATURE DES PARTENAIRES	31
ANNEXES.....	32

AVANT-PROPOS

Une démarche collaborative et participative : La Gironde mobilisée

En préparation de la feuille de route Territoire 100% inclusif, la Gironde a lancé de multiples initiatives dans le but de mettre l'ensemble du Territoire en mouvement. **La réussite de ce projet ne pourra en effet se conjuguer qu'au pluriel.**

Cette dimension collective est le fondement de notre démarche, qui a réuni dès son lancement l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Rectorat (EN), l'Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ainsi que l'Université de Bordeaux (UBx). La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ont témoigné également de leur fort intérêt pour participer à la dynamique impulsée. Plusieurs communes nous ont transmis leur volonté de contribuer à cette transformation. Nous souhaitons naturellement étendre cette démarche à d'autres acteurs, comme les entreprises ou les associations culturelles et sportives.

En outre, cette volonté s'est accompagnée d'un deuxième pilier sur lequel repose notre action. Celui de co-construire nos politiques publiques avec les principaux concernés, les personnes en situation de handicap, afin d'atteindre l'objectif d'une société 100% inclusive.

Fort de ce constat, il paraît naturel de citer deux temps phares de la période allant du 11 janvier (venue en Gironde de Madame la Secrétaire d'Etat) au 30 mars. Le 14 février, près de 100 citoyens, personnes en situation de handicap, aidants naturels se sont réunis pour projeter les conditions de vie idéale sur le territoire de demain. Le 22 mars, près de 150 personnes, professionnels, opérateurs et institutions les ont rejoints pour concevoir des plans d'action à la hauteur des propositions de la première journée.

La construction de notre feuille de route décrit l'itinéraire et le cap pour atteindre une « société pleinement résiliente », dont l'inclusion nécessite d'être appréhendée comme un processus continu et non une fin en soi.

Pour les Girondines et les Girondins, les attentes sont exprimées et la volonté de travailler ensemble est particulièrement notoire au regard de la mobilisation. Nous inscrivons notre démarche de coresponsabilité par :

- l'expertise d'usage des personnes concernées,
- l'investissement des professionnels et opérateurs,
- l'implication des directions du Département et de la MDPH en désignant des référents inclusion,
- l'engagement des partenaires institutionnels qui portent chacun une part de réussite.

Le défi d'une Gironde inclusive sera donc de se montrer innovante, audacieuse et agile dans les propositions que nous porterons comme dans la méthode que nous emploierons pour y parvenir. Agir partout, pour tous, aussi bien dans le champ des représentations que du quotidien le plus essentiel, et proposer à chacun de nous accompagner dans cette démarche de transformation, tel sera le chemin exigeant mais nécessaire que nous avons décidé d'emprunter pour poser les bases d'une Gironde plus inclusive.

RÉCIT COLLECTIF

Le récit collectif de la journée de concertation du 14 février

Projection du territoire 100% Inclusif de demain

« Pour cela, nous avons déterminé une date **2025**.

Cette date ne correspond pas à un chiffre emblématique, à un événement particulier. C'est une échéance proche, et lointaine.

Ce paradoxe visait à forcer l'imaginaire et à ouvrir le champ des possibles.

En vous entraînant dans ce voyage, nous avons trouvé une destination dont nous rêvons toutes et tous –le territoire où l'on choisit sa vie-.

L'inclusion est une notion abstraite, peu tangible. Elle est surtout stigmatisante et suppose que toute personne en situation de handicap soit exclue de la société, or ce n'est pas le cas.

A l'inverse, elle ne sous-tend pas la volonté d'annuler les distinctions et différences sinon elle supprime toute tentative de reconnaissance de la singularité et des besoins propres à chacun.

En 2025, l'inclusion est un processus permanent et non un état de fait. « Inclure c'est inviter l'autre », c'est « Etre considéré comme une personne » et « avoir le sentiment d'exister ».

Ce processus n'est pas créateur de nouvelles normes mais permet à chaque nouvelle situation vécue de trouver une réponse spécifique qui s'imbrique dans le tout, "**une société de la différence sans indifférence**".

En effet, en 2025, nous vivons dans une société décloisonnée. On travaille en transversalité pour agir non plus à partir d'une catégorie ou d'un public (marginalisant) mais d'un besoin particulier, qui peut s'exprimer à tout moment, dans la vie de tout un chacun.

Nous vivons au sein de la cité mais nous pouvons avoir recours à des institutions spécialisées lors de moments ou de situations de vie complexes. Les dispositifs spécialisés sont intégrés au sein de nos politiques publiques de droit commun, « la société s'est inclue dans un monde de richesses ».

L'homme vit en harmonie avec son environnement. Les représentations ont changé grâce notamment à l'école qui accueille tous les enfants. Chacun prend soin de l'autre et veille à son bien-être. Nous décidons de nos propres normes de vie, en étant accompagnés à dépasser nos peurs et nos préjugés. Nous avons un projet de vie conforme à nos aspirations, nos désirs. Nous ne sommes plus freinés, désarmés par des assignations, des injonctions ou des dispositifs inadaptés.

De l'enfance à l'âge adulte, les parcours sont facilités car les acteurs (médecins, spécialistes, aides auxiliaires de vie, enseignants, éducateurs...) sont formés et mieux coordonnés. Les établissements et services médico-sociaux contribuent aux transitions.

C'est un univers où il fait bon vivre, où il est permis de lâcher prise, de rêver son avenir. Il est enfin possible d'avoir une vie comme tout le monde. Chaque personne exerce sa citoyenneté dans ses sphères de socialisation et participe à créer du commun, les uns à l'école (classe), les autres par le travail ou par toute contribution sociale (bénévolat, association...) ou bien encore au sein des conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux.

Nous avons dessiné une société qui comprend les besoins émotionnels car les valeurs de tolérance, de bienveillance, de liberté en constituent le socle. On reconnaît que l'on a tous une identité multiple, non réductible à un caractère ou une qualité spécifique.

C'est le sentiment d'appartenir à un avenir commun où chacun dispose de son pouvoir d'agir sans que celui-ci ne soit remis en question.

L'expression de notre libre arbitre est présente dans l'ensemble des dimensions de l'existence. Nous sommes des citoyens qui jouissons pleinement de nos droits : droit d'être scolarisé, de travailler, d'avoir un logement, de se déplacer avec des modes de transport accessibles, d'avoir des loisirs.

C'est un territoire innovant où le champ des possibles est ouvert et les engagements pris sont durables, sans retour en arrière. Notre contribution citoyenne transforme la puissance de la promesse en un projet co-responsable car "tout le monde est concerné par le handicap".

Nous continuons à présent **le voyage dans la découverte de ce territoire en se focalisant plus précisément sur les dimensions existentielles** (5 thématiques ont été abordées en ateliers), qui jalonnent chaque projet de vie :

- Une petite enfance inclusive
- Un "chez soi" choisi
- Un travail choisi dans un environnement adapté
- L'accès à des loisirs culturels et sportifs
- L'exercice de la citoyenneté

Pour chaque dimension existentielle, l'accès est facilité car la société a changé de regard sur le handicap. Les conditions de la transformation ont été effectives et identifiées :

- Une seule école pour tous « garante et fondatrice de nos représentations »
- Les besoins spécifiques aux différents types de handicap sont identifiés
- L'accompagnement médico-social est gradué en fonction des besoins, les services interviennent en milieu ordinaire (à l'école, chez moi, au travail...)
- Les équipements sont modulables (matériel, numérique, bâti, services...) grâce à des innovations techniques
- Les professionnels médico-sociaux comme les auxiliaires de vie sociale, les professionnels de la vie scolaire sont formés à la spécificité des handicaps et valorisés au regard de leurs compétences (statut, rémunération, formation...)
- Les professionnels emblématiques du secteur public tels que les médecins, enseignants, agents d'accueil sont formés pour délivrer un conseil adapté,
- Les professionnels médico-sociaux et des acteurs du droit commun travaillent en coopération au sein de la cité et dans les établissements spécialisés. Ils appuient et soutiennent les aidants
- Tous les acteurs sont coordonnés autour du projet de la personne et ont créé des dispositifs de transition pour chaque étape de vie
- Les institutions coopèrent entre elles et avec les opérateurs pour éviter les ruptures de droits et fluidifier les parcours
- Les modalités d'accompagnement sont identifiées et « humanisées » pour accéder à mes droits et choisir mes conditions de vie
- L'accessibilité des informations est universelle et les espaces, instances et outils de participation

permettent de contribuer au projet de société et d'avoir un rôle social au sein de ses communautés. ».

LES AXES

Axe 1 - Une petite enfance inclusive

- I- Co-construire le projet scolaire de l'enfant avec les parents et l'ensemble des professionnels

« Une école pour tous »

« En 2025, tous les enfants ont accès à l'école de la République. L'accompagnement médico-social est gradué en fonction des besoins et les espaces sont adaptés au rythme de chacun. L'école est transformée, elle est accueillante, bienveillante, chaque acteur participe à la scolarisation des enfants en situation de handicap pour consolider les futurs parcours scolaires. Cette co-construction permet une personnalisation des apprentissages, et contribue à adapter les moyens de compensation, notamment par le recours à des outils numériques spécialisés. »

Qualification des actions	Le calendrier
Réaliser une étude de la population actuellement accompagnée en ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique): caractérisation des publics pour mieux connaître leurs besoins et repérer les écarts entre ces besoins et l'offre de service actuelle des ITEP pour la faire évoluer vers des réponses plus adaptées. Cette étude s'effectue en collaboration avec les acteurs concernés.	2019-2020
Poursuivre la transformation des ITEP en DITEP (passage des établissements en dispositifs) pour accompagner les enfants dans un parcours scolaire et social plus personnalisé : CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) de 5 ans pour rééquilibrer l'offre territoriale et proposer un meilleur équilibre entre établissements et services. Objectif : Proposer une offre proposant 50% d'établissements et 50% de services et créer une offre ambulatoire (SESSAD, ...) pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap en milieu scolaire.	Evaluation annuelle-Objectif quinquennal
Organiser l'appui et la présence plus importante des professionnels des ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux) dans les écoles, collèges et lycées et construire des espaces partagés, accueillant l'enfant dans sa globalité et propices au transfert de compétences.	2019-2025
Amplifier avec l'Education Nationale (EN) la relocalisation des unités d'enseignement qui sont dans les ESMS, dans le milieu scolaire ordinaire afin de favoriser une collaboration entre scolarité et accompagnement médico-social.	2019-2025
Améliorer significativement le taux de scolarisation ordinaire dans l'école, le collège, le lycée du lieu de résidence de l'enfant et de sa famille en garantissant les accompagnements éducatifs et spécialisés nécessaires (PIAL, adossement des plateaux techniques médico-sociaux de type SESSAD, dispositif d'autorégulation...).	
Tester sur un ou deux infra-territoires une scolarisation de tous les enfants en situation de handicap au sein de l'école du lieu d'habitation de la famille.	

Communiquer et promouvoir l'échange d'expériences entre établissement scolaire pour impulser cette transformation et un portage national	2019-2025
Simplifier les procédures pour limiter les ruptures d'accompagnement : autorisation de circuler ou d'intervenir des AVS ou enseignants en dehors des temps de classe (déplacement, intervention)	2019-2020
Développer le projet PIAL en associant les parents et les dispositifs médico-sociaux de proximité.	2019-2020
Définir un référentiel de bonnes pratiques en matière d'adaptation des espaces scolaires (espace de répit enfant-accompagnant, mobilier adapté et confortable, bibliothèque)	2020
Mettre en œuvre des formations croisées territorialisées entre les professionnels éducatifs des établissements scolaires, les personnels d'activités intervenant au sein des écoles et les équipes médico-sociales. Ces programmes de formation croisées seront proposées pour mieux faire face aux différentes situations de handicap (en référence à la convention cadre « école inclusive »AR/EN).	2019-2020

II- Accompagner les parents et les aidants dans les différentes démarches

« En 2025, les parents reçoivent une information claire des prestations auxquelles peut prétendre leur enfant grâce à des interlocuteurs bien identifiés dont la mission est de coordonner leurs démarches et la prise en charge de leur enfant.

Les équipes pédagogiques et notamment les enseignants sont formés pendant leur cursus, et avant l'accueil de l'enfant dans leur classe, pour garantir ses chances de socialisation. Les professionnels (AESH, infirmière, médecin scolaire) sont également sensibilisés au repérage de troubles/signes ».

Qualification des actions	Le calendrier
Communiquer les initiatives associatives pour informer les équipes pédagogiques, les parents et aidants sur les démarches ou données spécifiques à un handicap : ateliers, formations, guidance parentale	2019
Communiquer sur les droits et les lieux d'accueil (crèches, assistantes maternelles, activités péri-scolaires) avec une information adaptée et graduée en fonction du demandeur (enfant, parent, aidant, professionnel). Utiliser le site mon enfant.fr qui répertorie les possibilités d'accueil pour des enfants porteurs de handicap.	2019-2020
Répertorier les acteurs impliqués sur les territoires dans l'accompagnement d'un handicap spécifique, favoriser leur complémentarité et le maillage	2019-2020
Valoriser les interventions des associations de parents et aidants au sein des établissements scolaires et renforcer leurs actions de formations auprès du personnel ATOS, AESH, animateurs du périscolaire ou centre de loisirs.	2019

III- Garantir la continuité du parcours scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur

« Un parcours sans rupture pour mon enfant »

« Chaque acteur travaillent en coordination afin d'éviter les ruptures de parcours tout au long de la scolarité. Les pratiques professionnelles du secteur spécialisé ont évolué, elles favorisent le retour de l'enfant en milieu ordinaire afin que les parcours ne soient plus prédestinés. Des dispositifs de médiation et de transition existent comme des associations type projet « Aramis » qui préparent les jeunes à une professionnalisation et mettent en réseau les différentes organisations du droit commun et du secteur spécialisé. »

Qualification des actions	Le calendrier
Concevoir des programmes pédagogiques adaptés, qui valorise l'enfant avec des besoins spécifiques, préconise une adaptation des effectifs, la définition d'un forfait d'heures/enfant pour la régulation et un cadre partenarial pour la préparation projet pédagogique global	2019-2025
Créer des formations inter-métier qui permettent un repérage précoce, avec des fiches métiers, l'utilisation d'outils partagés et l'acquisition des bonnes pratiques	2019-2021
Concevoir et mettre à disposition des modèles de conventions et outils partagés pour les professionnels de la communauté éducative à partir d'expériences emblématiques et des formations pour l'utilisation de ces outils	2019-2021
Faciliter la mise en œuvre des prestations délivrées par les PCPE TSA et les PCPE situations critiques au domicile des enfants, adultes et de leur famille ainsi qu'en milieu ordinaire (les PCPE n'ayant pas vocation à intervenir au sein des établissements spécialisés).	2019-2025
Proposer des formations à destination de la communauté éducative (enseignants, AVS, AESH, médecin scolaire) avant l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans l'établissement scolaire- mise en situation pour développer les connaissances du langage non verbal, empathie... Ces formations seront partagées notamment avec les équipes médico-sociales de proximité concernées par les mêmes enfants que ceux accompagnés par les AVS/AESH et enseignants.	2019-2025
Créer la fonction de coordonnateur professionnel en charge de la régulation inter-métier (communauté éducative et soignante) et du projet de vie de l'enfant au sein des établissements scolaires	2019-2025

IV-Collaboration des équipes pédagogiques avec les structures du périscolaire

« En 2025, mon fils fait du théâtre dans la troupe de la commune »

Qualification des actions	Le calendrier
Concevoir des outils de liaison pour les acteurs des services périscolaires, extra scolaires, centre de loisirs, les transports, afin de partager les informations avec la communauté éducative et les aidants	2019-2025
Développer au sein des établissements scolaires des réunions de régulation associant la communauté éducative, les aidants, les services péri ou extra scolaires et les professionnels du transport	2019-2025
Promouvoir les expériences inclusives par des « clips vidéo » pour modifier les représentations avec diffusion en établissements scolaires et centres de loisirs	2019-2020
Communiquer pour développer sur le territoire le dispositif Récréamix 33, partenariat emblématique des acteurs médico-sociaux et de droit commun pour l'accueil d'enfant en situation de handicap au sein des services périscolaires, extra scolaires et centres de loisirs	2019-2020
Communiquer auprès des communes pour accéder à des leviers financiers pour un accompagnement de l'AVS en centre de vacances et de loisirs	2019-2020

Axe 2 - L'accès à un chez soi choisi

« Moi, personne handicapée, je vis dans une maison partagée avec des amis, je suis chez moi sans être seul. »

« J'ai identifié le lieu référent où je peux trouver un habitat qui me propose un environnement correspondant à mon mode de vie (logement individuel, habitat partagé). Je peux y accéder rapidement car des dispositifs de priorisation auprès des bailleurs « type caution solidaire » les sécurisent. Je vis dans un habitat où l'environnement matériel est modulable et évolutif grâce aux équipements techniques et technologiques. Je peux circuler aisément à l'intérieur et à l'extérieur de mon domicile. Si je choisis la colocation, je ne dépend pas des autres car je peux mutualiser ma PCH et en disposer librement. Mon intimité est préservée, « je décide qui rentre chez moi ».

I- Accéder à un mode de vie en milieu ordinaire dans un logement adapté

Qualification des actions	Le calendrier
Créer un observatoire de l'habitat inclusif dédié aux usagers, professionnels et institutions (logement individuel, regroupé, partagé, intergénérationnel) pour recenser l'offre de logements existante afin de corrélérer cette offre à un accompagnement médico-social et une intermédiation locative gradués	2020
Coordonner les programmes existants sur l'habitat des personnes en situation de handicap avec ceux à venir, dans une logique de planification et de captation de logements auprès des bailleurs (les habitats inclusifs du Plan départemental, le Pôle Ressource du GIHP, programmes un « chez soi d'abord »)	2020
Développer le conventionnement avec des bailleurs pour la création de logements accessibles dans des secteurs géographiques desservis	2019
Sécuriser les bailleurs par la professionnalisation des acteurs de l'intermédiation locative et garantir la continuité des mesures	2020
Promouvoir l'habitat inclusif auprès des bailleurs sociaux, bailleurs privés, les associations de propriétaires	2019-2020
Identifier les leviers financiers pour adapter les logements (logement individuel, partagé, accueil familial) aux besoins des personnes (superficie, aides techniques, domotiques...)	2019-2020
Proposer des interventions d'ergothérapeute et autres spécialistes auprès des acteurs du logement, préalables à l'entrée dans l'habitat, pour adapter le logement à l'évolution du projet ou des besoins de la personne	2019-2020
Préparer les projets de vie en habitat inclusif par le conventionnement préalable entre les acteurs (bailleurs, ESMS, association d'intermédiation locative..) afin de définir le périmètre de coresponsabilité et l'accompagnement global de la personne	2019-2020

II. Adapter l'offre médico-sociale à ma vie quotidienne

« Je peux me lever à l'heure que je veux »

« En 2025, ma vie à domicile est organisée en fonction de mon rythme. Je ne suis plus dépendant des horaires et contraintes des services qui interviennent chez moi », « j'ai la possibilité de choisir mes amplitudes horaires ». Je suis libre et sécurisé car j'ai recours à des professionnels compétents, respectueux, bienveillants et spécialisés, qui interviennent en continu à mon domicile. Ce n'est plus « le professionnel qui décide chez moi » et à ma place. L'accompagnement en milieu ordinaire est pensé sur-mesure, en considérant l'ensemble des dimensions de ma vie quotidienne ».

Qualification des actions	Le calendrier
Harmoniser la tarification des SAAD (services des aides et d'accompagnement à domicile)	2019-2024
Proposer des services intervenant en continu (24h/24), de manière graduée en fonction des besoins (mutualisation de la PCH)	2019-2024
Valoriser financièrement les métiers d'assistance et d'aide à la personne en considérant les trajets dans leurs temps de travail	2019-2024
Former les SAAD à la coopération avec la médecine de ville et les ESMS pour préparer l'entrée en habitat et créer des conventionnements	2019
Intégrer au sein des SAAD spécialisés des programmes de formation continus et spécifiques à la typologie du handicap, pour la prise de fonction des auxiliaires de vie, afin de promouvoir leur mobilité professionnelle	2019-2024
Accompagner la formation des auxiliaires de vie des SAAD par les services médico-sociaux spécialisées (convention)	2019-2020
Créer des plateformes de services multi partenariale (SAAD, services médico-sociaux) définissant des zones d'intervention à besoins spécifiques	2019-2024
Former les SAVS et SAMSAH à l'accompagnement à la parentalité par un conventionnement avec la PMI et associations spécialisées handiparentalité	2020
Promouvoir le dispositif d'Assistance à Parcours de vie et la fonction d'assistant parcours de vie, en priorisant la logique du « <i>Housing first</i> », qui consiste à réunir les ressources nécessaires pour le projet de vie en milieu ordinaire	2019-2025
Accompagner la transformation des ESMS (hors les murs, plateforme de services) en traduisant dans les CPOM les évolutions des projets associatifs et des projets d'établissements	2019-2025

Adapter l'architecture des ESMS pour recréer un « chez soi », personnaliser les espaces et garantir l'intimité.	2019-2025
Accompagner la transformation de places de foyers pour adultes en dispositif d'habitat avec services (passage de places de FH/FV voire FAM en habitat avec SAVS/SAMSAH par exemple) notamment pour les jeunes adultes et les personnes handicapées avançant en âge (dont travailleurs ESAT).	
Développer la coopération entre l'accueil familial et les ESMS via des conventions pour favoriser le travail en réseau, le parcours et la formation des accueillants	
Permettre l'adaptation du cadre légal pour la création d'accueils de jour expérimentaux notamment des maisons d'accueillants familiaux de jour, comme lieu de répit pour les aidants et de socialisation pour les accueillis	2019

III. Découvrir des lieux de vie différents en toute sécurité

« Je veux avoir le droit à l'erreur et pouvoir revenir sur mon lieu de vie précédent »

« En 2025, je suis accompagné par des professionnels médico-sociaux pour découvrir de nouveaux lieux de vie. Leurs pratiques ont évolué et facilitent l'accès au milieu ordinaire car des dispositifs d'apprentissage, de transition existent. Je peux expérimenter des modes de vie et avoir la garantie de pouvoir revenir dans mon lieu de vie précédent. »

Qualification des actions	Le calendrier
Former les professionnels des établissements à l'accompagnement à la vie en milieu ordinaire (appartement, coordination avec les services, atelier d'apprentissage)	2019
Evaluer l'équipe mobile de répit et d'évaluation pour ouvrir le public bénéficiaire (fin des orientations, sans limite d'âge) et développer le modèle	2020
Réduire les délais de traitement de la MDPH ou augmenter la durée des orientations pour favoriser les transitions ou expérimentations entre dispositifs, notamment en mobilisant les APV qui peuvent aider sur la transition vers l'âge adulte.	2020
Promouvoir les ESMS comme lieu de stage pour les étudiants ou jeunes professionnels médicaux, para-médicaux et sociaux pour les sensibiliser au handicap	2020

IV- Participer à la vie de la cité quel que soit mon mode de vie

« En 2025, on ose sortir de sa zone de confort et accepter de vivre »

« En 2025, j'ai accès à une vie sociale, je ne me sens pas seul à mon domicile et le collectif n'est plus subi en établissement. Aussi, j'ai facilement recours aux services de la cité en établissement. Les professionnels médico-sociaux intervenant à domicile ou en institution sont formés pour garantir ma libre expression « les moniteurs éducateurs nous aident à faire des choix ». Ils facilitent la participation dans des sphères de socialisation à l'intérieur du lieu de vie et à l'extérieur. »

Qualification des actions	Le calendrier
Identifier les outils de participation pour favoriser l'expression des personnes (nouveau métier de facilitateur, Conseils de la Vie Sociale, pair aidance) et les intégrer au sein des pratiques professionnels des ESMS	2019-2020
Développer le laboratoire autonomie communication, qui aide à l'acquisition de compétence communicationnelle	2019
Communiquer l'action des GEM en les intégrant au sein des évènements type forum associatif, Rencontre InterGEM, colloques	2020
Reconnaitre l'expertise des usagers en tant que formateurs et la valoriser en proposant un statut	2020
Développer les interventions d'usagers ou d'associations représentant un handicap au sein des programmes de formation des futurs professionnels du secteur sanitaire	2020
Inciter les usagers à intégrer les Conseils d'administration des services dont ils ont recours (SAAD-SPASAD...) pour garantir une éthique professionnelle des salariés et des orientations stratégiques en conformité avec leur mode de vie	2020
Valoriser l'ouverture des établissements à la vie de la commune (intervention de bénévoles, actualité et implication des résidents sur des projets communaux, accès à Internet Next Door)	2020
Accompagner les résidents d'ESMS au sein des associations locales (conventions), jardins participatifs, artistes en situation de handicap	2020
Ouvrir les actions valorisées par la conférence des financeurs aux personnes en situation de handicap et porter une évolution règlementaire au dispositif d'appel d'offres	2019-2024
Développer l'accompagnement à la vie sociale par les SAAD en valorisant le conventionnement avec des associations locales pour que chaque personne puisse accéder à une offre de loisirs ou culturelle, de vacances adaptées dans son environnement de proximité	2019-2024
Développer l'expérimentation du relais des accueillants familiaux sur le Département pour proposer un lieu de vie sociale aux accueillants et accueillis	2019-2021

Axe 3 - L'accès à un travail choisi dans un environnement adapté

I-Accompagner à l'insertion dans le monde du travail

« J'ai le droit d'avoir de l'ambition »

« En 2025, je peux choisir mon métier et accéder à une formation ou un apprentissage qui me permet d'avoir une activité professionnelle ou d'utilité sociale correspondant à mon domaine d'appétence et de compétence. « J'ai le droit d'avoir de l'ambition ! ». Les acteurs de l'insertion professionnelle (Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale) et de la formation de droit commun (université, centre de formation, apprentissage) sont identifiés et coordonnés pour faciliter l'accès aux accompagnements et prestations qui facilitent mon insertion en terme d'accès à l'emploi. En partenariat avec le secteur du médico-social, le DEA, les opérateurs du SPE, et la MDPH, je suis soutenu dans mon orientation professionnelle, mais aussi dans l'élaboration de mon projet professionnel. Une fois mon parcours défini, je suis accompagné à sa mise en œuvre. Mon projet peut faire l'objet d'une orientation en secteur adapté, avec un passage en ESAT qui va constituer une passerelle qui à terme renforcera mes compétences et ma capacité à intégrer le milieu ordinaire du travail, en réponse aux besoins des employeurs et du marché du travail. (Guichet unique). Je peux choisir de travailler en milieu ordinaire ou en ESAT « hors les murs » car les ESAT sont recentrés sur leur mission première de formation et d'aptitude au travail plutôt que sur des objectifs de rendement et performance. Je peux également faire le choix de créer mon entreprise et d'avoir accès à des aides en ingénierie ou des leviers financiers dédiés. »

Qualification des actions	Le calendrier
Le passage du milieu adapté au milieu ordinaire de travail est simplifié et fluidifié. Les travailleurs ont une garantie du retour en ESAT, pour satisfaire aux situations qui le nécessiteraient (rupture du contrat de travail, vieillissement, fatigabilité et fragilisation du salarié ex-ressortissant d'ESAT) : le droit au retour en ESAT est prévu dans les CPOM ARS/ESAT avec mise en œuvre au 1 ^{er} /01/2020.	2019-2025
<p>Expérimenter le fonctionnement des ESAT en « dispositif intégré ». Contribuant au déploiement des dispositifs d'emploi accompagné dont ils sont partie prenante, Les ESAT ont davantage de souplesse dans la gestion de l'insertion de leurs travailleurs : en cas d'insertion en milieu ordinaire de travail, la dotation de fonctionnement versée par l'ARS est maintenue.</p> <p>Sous réserve de dérogation nationale, il est expérimenté une gestion annualisée de l'aide au poste en fixant dans le CPOM les règles du jeu.</p> <p>Sous réserve d'un cadre d'expérimentation, la mise en œuvre de contrat de travail partagé « emploi ordinaire/ESAT » est expérimenté.</p>	
Développer le <i>duoday</i> . Ces rencontres permettent à des employeurs de lever les représentations qu'ils peuvent avoir du handicap et pour des personnes en situation de	2020-2025

<p>handicap de faciliter leur rencontre avec un employeur, un collectif de travail pour transformer cette opération en opportunité de proposition de stage, de mise à disposition, de contrat d'alternance ou d'emploi</p> <p>Duoday pour tous :</p> <p>1- les salariés d'Entreprise Adaptée et les travailleurs d'ESAT</p> <p>2 -les demandeurs d'emploi handicapés inscrits ou non inscrits à Pôle emploi</p> <p>3 -les étudiants en situation de handicap</p> <p>4 -les jeunes en situation de handicap à partir de 16 ans</p>	
<p>Soutenir les actions ADAPTATHON, qui permettent sur 2 jours une rencontre, employeurs, acteurs de l'insertion, personnes pour faire émerger des projets innovants sur des problématiques de santé au travail et d'insertion professionnelle et favoriser leur accompagnement.</p>	2019-2021
<p>Créer une dynamique et favoriser les liens entre les entreprises adaptées notamment via le groupement des EA et les employeurs publics et privés, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'insertion notamment dans le cadre des DEA.</p>	2020
<p>Développer les actions de bénévolat ou associatives au sein des foyers de vie afin que chacun contribue à un projet collectif</p>	2019-2021
<p>Favoriser l'accès à la formation de droit commun pour toute personne en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer que l'offre de formation de droit commun leur est ouverte - Informer des contacts des référents handicap des centres de formation - Informer que des dispositifs de compensation (techniques, humaines, organisationnelles, pédagogiques) peuvent être mobilisés si le handicap le nécessite. 	2020
<p>Monter en compétence les centres de formation de droit commun sur le handicap par un plan de professionnalisation</p>	
<p>Faciliter la mise en place d'un réseau de référents handicap dans les organismes de formation et l'animer.</p> <p>Favoriser l'articulation entre formation de droit commun et formation spécialisée (CRP, CFA inclusif ...) dans une logique de subsidiarité</p>	
<p>Suivre le développement des contrats d'apprentissage travailleurs handicapés en partenariat avec la DIRECCTE afin de sortir mensuellement les contrats apprentissage des travailleurs en situation de handicap déposés dans leurs services avec mention de l'employeur et niveau du contrat.</p>	2020-2021
<p>Une bourse à l'emploi est développée sur le site de la Gironde avec la possibilité pour toute personne handicapée de diffuser son CV.</p> <p>Les employeurs privés et publics sont informés de ce sourcing.</p>	2020-2021

II- Sensibiliser les employeurs au handicap

« Je veux choisir mon métier »

« En 2025, j'ai intégré un employeur (secteur public ou privé) qui m'a recruté au regard de mes capacités, savoir faire et compétences et non pour répondre à son obligation d'emploi. Il a pris en considération ma différence dès l'embauche afin d'adapter mon environnement de travail tant du point de vue matériel, qu'en fonction des contraintes de ma vie quotidienne (horaire des transports, soins...). Mon cadre de travail est adapté (temps de travail, travail à domicile) et sûre. J'ai une activité professionnelle rémunérée.

Qualification des actions	Le calendrier
<p>Créer une campagne de sensibilisation auprès des employeurs publics et privés afin de lever leurs représentations du handicap.</p> <p>Favoriser la diffusion de témoignages d'insertion réussie</p> <p>Informier les travailleurs en situation de handicap des employeurs « handi-accueillants » (FIPHFP, AGEFIPH)</p> <p>Utiliser des outils comme des jeux de rôles, « vis ma vie »,</p> <p>Proposer des témoignages incarnés, des rencontres pour créer des échanges de pratiques entre employeurs</p>	2020
<p>Créer une campagne de sensibilisation pour le grand public, sur la compétence des personnes en situation de handicap avec le soutien des partenaires associatifs</p> <p>Informier les employeurs publics et privés des moyens de compensation existants pour sécuriser le recrutement du travailleur et leur donner de la lisibilité sur l'éco système du handicap</p>	2020
<p>Permettre à un employeur d'avoir un référent handicap chez Pôle Emploi pour diffuser ses offres d'emploi afin de favoriser le recrutement de demandeurs d'emploi en situation de handicap inscrits à Pole Emploi</p>	2020
<p>Favoriser les liens entre les référents handicap des universités et les structures et institutionnels en lien direct avec les employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi des étudiants en situation de handicap</p>	2020
<p>S'appuyer sur la Semaine Européenne pour les Personnes en situation de Handicap, pour lancer un événement porté par Le Département et la MDPH associant l'ensemble des acteurs (associations, institutionnels, personnes en situation de handicap, centres de formation) des territoires</p>	2020-2021
<p>Repositionner le manager au centre : sensibiliser les salariés à la bienveillance et à l'accueil des personnes en entreprise.</p> <p>Avoir connaissance du handicap de la personne pour préparer l'accueil faciliter les mises en situation pour évaluer les points forts, favoriser la remobilisation, impliquer le service social de la CARSAT pour des actions de prévention, éviter les longues maladies et la désertification.</p>	2020-2021
<p>Créer un cadre partenarial entre l'Université, le CNFPT et l'ANDRH pour faciliter la formation professionnelle des managers en matière de management de la</p>	2020-2021

diversité et du handicap	
Développer un partenariat sur les bonnes pratiques de formation entre secteur public et privé	
Créer pour chaque employeur de plus de 20 salariés un référent chargé d'accompagner les collaborateurs handicapés mais aussi de sensibiliser au handicap	2020-2021

III- Accompagner le projet professionnel en valorisant mes compétences

« Je n'ai plus besoin de faire plus de preuves que mes autres collègues »

« En 2025, mon employeur et moi-même pouvons être aidés par des services type plateforme pour l'emploi accompagné. Ces dispositifs sont composés d'acteurs médico-sociaux spécialistes de mon handicap, ce qui sécurise mon employeur, modifie ses représentations et facilite la médiation lors de moments de vie complexes. Mon employeur fait de ma singularité un levier managérial et créé une cohésion d'équipe. »

Qualification des actions	Le calendrier
Renforcer le partenariat et évaluer la convention entre MDPH-Pôle Emploi, Cap emploi et HANDAMOS (dispositif d'emploi accompagné)	2019
Favoriser les passerelles entre entreprises adaptées, ESAT et HANDAMOS	2021
Accompagner le développement de plateforme emploi accompagné pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi, en proposant un accompagnement à durée indéterminée tant de l'employeur que du travailleur, avec une intensité et une expertise visant de façon privilégiée le handicap psychique au sens large	2021
Créer un circuit direct pour faciliter le traitement de la demande d'orientation de la MDPH vers HANDAMOS avec une instance spécifique à la MDPH	2019
Favoriser la mobilité inter employeurs sur des situations de reclassement afin de favoriser le maintien en activité Création d'une plateforme d'échanges d'informations sur ce sujet	2019-2020-2021

Axe 4 L'accès à des loisirs culturels et sportifs

«Ce n'est pas parce qu'on met en place des dispositifs que la personne va s'autoriser à faire des choses »

« J'ai repéré les différents activités et lieux sur mon territoire qui me permettent de développer mes centres d'intérêt, des outils tels qu'une plateforme numérique accessible et en partage qui recense l'offre existante. Je me sens capable de m'engager dans un loisir car j'ai été accompagné par des professionnels qui ont permis une médiation et une période d'expérimentation dans un environnement accueillant. Entreprendre une activité n'est plus une étape supplémentaire mais une source d'épanouissement. Les leviers financiers existent et contribuent à l'initiation de nouvelles pratiques. Je peux poursuivre et me rétracter en fonction de mon intérêt pour l'activité proposée. Les établissements médico-sociaux sont ouverts au grand public pour promouvoir leurs pratiques culturelles et sportives. »

Qualification des actions	Le calendrier
Développer la transversalité des Directions culture et sport du Département avec l'appui des référents inclusion.	2019
Développer un projet portant sur la place des personnes dans la culture et les loisirs. Cette place renvoie à la notion d'exercice de la citoyenneté, le droit de vivre, d'exister.	2019-2020
Sensibiliser les opérateurs culturels et les clubs sportifs au handicap pour adapter leurs supports	2019-2020
Informier les associations et établissements de l'existence de clubs labellisés et les activités qu'ils proposent	2019-2020
Participer au projet de création de la plateforme des loisirs de Handi Cap Nouvelle Aquitaine	2019-2020
Promouvoir les initiatives de carte d'accessibilité touristique	2020
Valoriser l'action de parrainage et mise en relation de Culture hors limites	2019-2020
Informier les personnes sur l'intérêt et l'utilisation du volet PCH vie sociale	2019-2020
Valoriser le métier des aides auxiliaires à travers l'action qui a été réalisée auprès d'elles : - une information et une formation auprès des prestataires (structures employeuses) et des professionnels (auxiliaires de vie) sur l'accompagnement, les modalités... - une réflexion également à engager pour apporter une réponse plus souple dans ces nouvelles organisations proposées afin d'être plus réactif en fonction des besoins et pratiques des personnes en situation de handicap (l'objectif est de permettre de pérenniser des pratiques ...)	2019-2020

Valoriser le dispositif « L'un est l'autre », un dispositif en direction des établissements afin de développer les pratiques culturelles et artistiques	2019-2020
Promouvoir les appels à projet auprès des établissements qui participent au développement de la pratique culturelle et sportive des personnes pour une ouverture sur la cité	2019-2020
Favoriser les pratiques culturelles et sportives au sein des établissements et développer les pratiques et échanges entre les personnes en situation de handicap et les personnes « valides ». L'objectif est de décloisonner les structures en les ouvrants vers la cité.	2019-2020

Axe 5 - L'exercice de la citoyenneté

I-Faciliter et simplifier les démarches administratives :

« En 2025, je n'ai plus de case à cocher pour être considéré comme citoyen, au-delà du droit de vivre, j'ai le droit d'exister ».

« Je connais le lieu de proximité qui peut me renseigner sur mes droits. C'est un guichet unique où je suis accompagné dans mes démarches par des professionnels qui connaissent les prestations auxquelles je peux prétendre au regard de ma situation.

Les institutions sont coordonnées et les délais de traitement de mes demandes sont réduits car l'accès aux droits est automatique. La relation aux institutions est humanisée, notamment l'hôpital dans la prise en charge des patients et familles. Je n'ai plus pléthore de documents à fournir. Les décisions qui me concernent et supports d'information sont adaptés à mon handicap et compréhensibles. »

Qualification des actions	Le calendrier
Développer l'accès au numérique Promouvoir le dispositif Promeneurs du Net, piloté par la CAF, S'appuyer sur les points relais CAF et MSAP.	2019
Adapter les supports administratifs numériques aux différents handicaps et veiller à leur ergonomie	2019-2020
Développer les guichets uniques d'informations, d'accès aux droits y compris dans les hôpitaux Communiquer sur l'existence des accueils de 1er niveau des 9 pôles territoriaux de solidarité et leurs missions	2019
Avoir un référent unique qui suit le parcours de la personne et qui soit joignable	2019
Créer un « métier de coordinateur de parcours» entre la MDPH et les autres services et promouvoir le dispositif APV.	2020
Développer des outils de communication pour actualiser, l'information sur les droits, le nouveau formulaire et créer du lien entre les différents acteurs	2019-2020
Développer la participation citoyenne dans les instances de décision (Conseil de vie sociale, CA des entreprises, Bureau des associations, institutions)	2019-2020
Allongement de la durée des droits Utiliser l'intelligence artificielle pour aider au traitement des demandes MDPH et l'adapter le système d'information par typologie de handicap-Echanger avec d'autres Départements sur le SIH	2020-2025

Formation des agents d'accueil et travailleurs sociaux par des associations de familles-de la MDPH et autres institutions	2019-2020
Sensibiliser les étudiants au handicap notamment dans les écoles de journalistes (un sujet à traiter)	2020-2025
Promouvoir l'appel à projet jeunes dont un des objectifs est de développer des actions favorisant l'intégration des jeunes de 12 à 25 ans (action du schéma départemental interinstitutionnel de la jeunesse)	2020-2025

III- Sensibiliser les jeunes et acteurs de droits communs au handicap

« L'école éduque la société »

« La société est bienveillante. Il y a une volonté collective d'agir pour infléchir les représentations sur le handicap. De nombreuses actions de sensibilisation auprès des scolaires et des jeunes facilitent cette considération pour l'autre, « la singularité est une richesse », des échanges entre école et établissements spécialisés sont réguliers. »

Qualification des actions	Le calendrier
Sensibiliser au handicap dès le plus jeune âge en favorisant la mixité dans les écoles, en créant des outils d'échange entre parents d'enfants en situation de handicap et les autres parents	2019-2020
Créer une plateforme sur le pilotage d'expérience	
Développer des outils de communication pour valoriser l'existant et créer du lien entre les différents acteurs	2019-2020

III- Les conditions d'exercice de la citoyenneté

« On s'autorise à être soi et à rêver, le handicap n'est plus une situation subie. »

Nous sommes tous citoyens, acteur, appartenant à des collectifs ou communautés dont nous contribuons au projet. Notre expression est prise en considération car les modalités de participation sont adaptées à mon handicap, que je sois au sein de la cité ou en établissement spécialisé.

Que l'on réside en milieu rural ou urbain, on se déplace facilement pour se rendre à des rencontres, activités, lieu de soin et espaces publics grâce à une offre de transport intermodale. Il n'y a plus de « zones blanches ». Je n'ai plus besoin d'anticiper mes déplacements et je suis sécurisé car je peux bénéficier de modalités de transport à la demande dont la fréquence est graduée (travail, loisirs, co-voiturage).

Je peux ainsi me rendre dans des espaces publics accessibles et me repérer grâce à une signalétique adaptée. Les usagers ont été associés à la conception avec les architectes et ont pu expérimenter les espaces. Je suis également informé en temps réel des incidents de transport, des travaux. J'ai identifié les lieux (association, salle de spectacle, restaurant, salle municipale) que je peux investir sans contrainte.

Qualification des actions	Calendrier
Accès au transport	
Simplifier les démarches pour les inscriptions des enfants en situation de handicap pour bénéficier du transport scolaire Communiquer en amont pour informer les parents des modalités d'inscription et de prise en charge	Court terme
Rendre visible les schémas d'accessibilité des espaces, lieux que les collectivités ont mis en œuvre avec les personnes (actions de communication à développer)	2020
Proposer une uniformisation des coûts de déplacement quel que soit la destination de la personne	
Communiquer sur le transport à la demande existant développé par des collectivités Adapter un service transport avec une fréquence plus importante et des arrêts en lien avec le trajet individuel de la personne	2020-2025
Associer les personnes dans les projets d'intermodalité des transports (avion, bus,tram)	2020
Adapter l'information et annonce des arrêts tram et bus	2020
Améliorer le service du transport du réseau Transgironde - Formation des chauffeurs - Aménagement des cars (rampe d'accès, descente niveau trottoir) - Souplesse dans les réservations de transport pour un déplacement à la plage	2021
Aménager l'accès au TGV (ex : accès aux toilettes difficiles)	
Associer les personnes dans le développement des transports du futur	

Associer les personnes dans les réunions de quartier, réunions de concertation	2020-2025
Former le personnel d'accueil notamment au premier secours	
Adapter les informations dans les espaces naturels	2020-2025
Développer la signalétique sur les lieux d'accès Mettre en place des actions de prévention pour endiguer les incivilités (places de stationnement...) et sur le caractère muti-usages des espaces publics (accès et utilisation par tous) Elaborer des parcours d'accessibilité dans le milieu urbain (ex : Ville de bordeaux, ville de Palaiseau) et le milieu rural	2020-2025
Sensibiliser les architectes et les designers du mobilier urbain (charte du mobilier urbain)	2020-2025
Faire évoluer le rôle de la commission communale d'accessibilité	
Contrôler et taxer les collectivités qui n'ont pas rien mis en œuvre (en référence au cadre réglementaire)	
Créer un réseau référents handicap accessibilité	
Dans le cadre des contrats locaux de santé sur les territoires, identifier les lieux de soins accessibles (médecins, dentistes...). Pour ceux qui ne sont pas accessibles, envisager des actions de sensibilisation auprès des professionnels soignants.	2019-2025
Développer un « bus santé » dans les territoires isolés (action de prévention, accès au soin)	2019-2025

IV- Soutenir et accompagner l'aidant

*« Moi, parent, je suis en paix parce que mon fils est heureux,
il vit sa vie avec ses capacités et je le sais en sécurité, je peux reposer en paix »*

« Les aidants et professionnels sont intégrés dans l'accompagnement au projet de vie de leurs proches, de par leur investissement, leur connaissance et l'impact dans leur vie quotidienne. Leur statut est valorisé. Ils ne sont plus dépendants des aides et peuvent poursuivre leur parcours professionnel en étant sécurisé par la prise en charge de leurs proches. Ils connaissent les espaces et des professionnels qui peuvent les soutenir dans leurs démarches (bénéficier du répit, échanger avec des pairs, accéder au relais des aidants). »

Qualification des actions	Le calendrier
Créer des équipes mobiles pluridisciplinaires	2019-2020
Rendre effectif le droit au répit pour les aidants de personnes handicapées pour permettre à l'aidant de se ressourcer	2019-2025
Promouvoir le « droit au répit » notamment en villages vacances pour aidants et aidés. Permettre le répit choisi chez soi ou dans des lieux ressources adaptés permettant d'accueillir de manière temporaire et souple enfants ou adultes	2019-2025
Développer les lieux d'accueil temporaire et les lieux de répit	2019-2025
Informier les entreprises, employeurs pour permettre aux salariés de concilier leur activité avec celle de l'aidant	2020
Développer le soutien psychologique auprès des aidants par la prise de fonction de 9 psychologues de l'aide aux aidants sur les territoires de solidarité du Département	2019
Créer une plateforme pour les aidants et aidés avec les professionnels type Plateforme Info Handicap	2019
Développer et communiquer sur les centres ressources, notamment celui sur les personnes vieillissantes en situation de handicap pour informer les aidants	2020

CONCLUSION

Ainsi, la mission que se donne les girondins à travers cette feuille de route consiste à baliser un itinéraire et en poser les garde fous pour mettre en œuvre des programmes d'actions concertés, adaptés aux modes de vie et dans lesquels chacun y trouve sa place.

L'accompagnement spécifique du Laboratoire de l'innovation publique interinstitutionnel *de La Base* a permis d'impulser au sein de deux journées de concertations, une méthode transversale garante de la mise en cohérence du discours, des actions et des valeurs exprimées par les participants.

Si une société inclusive se définit comme une société qui « se soucie, s'intéresse et s'occupe de l'autre », « plus humaine » à la fois « bienveillante et valorisante », les institutions se sont accordées pour définir un mode opératoire conjoint et installer un dialogue permanent avec les personnes concernées. La démarche est donc assurément fédératrice et ascendante.

Pour répondre à cet objectif de manière pragmatique et efficace, leur engagement se décline par une gouvernance partagée et une méthodologie participative, qui s'effectuera par étapes avec:

Un Comité de pilotage Gironde 100% inclusive réunissant les institutions co-signataires et les citoyens, dont le rôle est :

- définir les instances et travaux de coordination prioritaires entre institutions,
- mettre en commun un état des lieux des atouts et problématiques des territoires et s'assurer de l'adéquation du développement des projets avec le diagnostic et le calendrier,
- incrémenter l'état des lieux et la feuille de route des contributions des usagers via le réseau social MOBALIB et les partenaires (collectivités locales, associations, établissements et services médico-sociaux, entreprises et opérateurs),
- créer une démarche de labellisation des actions et projets inclusifs à partir d'une charte élaborée par les usagers,
- porter aux instances nationales les demandes d'adaptations du cadre réglementaire qui facilitent l'accès au milieu ordinaire et les moyens nécessaires pour accompagner ce changement.

Une mobilisation des territoires par un portage politique fort et la mise en réseau des acteurs :

- L'implication transversale des Vice-Présidents et des directeurs du Département dans la mise en œuvre des propositions de la feuille de route à travers leurs documents directeurs et l'identification d'un référent inclusion par direction (1^{er} semestre 2019).
- Un plan de communication sur la pédagogie et l'actualité de la démarche propre aux institutions (événements, actualités, supports vidéo) relayé par la plateforme MOBALIB, réseau social et professionnel des personnes en situation de handicap (1^{er} semestre 2019).

- L'organisation d'un « hackathon Gironde 100% inclusive» par thématique, sur l'ensemble des territoires afin de connecter les acteurs et opérateurs locaux dans l'objectif d'opérationnaliser rapidement les propositions de la feuille de route (2eme semestre 2019).
- L'animation d'une semaine de l'inclusion sur l'ensemble du département afin de promouvoir les pratiques et acteurs ambassadeurs de la transformation tout en sensibilisant les citoyens (Janvier 2020).

Une ingénierie innovante qui accompagne le décloisonnement et institue une démarche ascendante

Le Laboratoire de l'innovation publique *de La Base* et d'autres opérateurs ressources apporteront un appui technique dans la mise en œuvre de la feuille de route à travers :

- La coordination des orientations stratégiques inter et intra-institutions à partir du diagnostic et des contributions des citoyens,
- L'usage d'outils et supports techniques pour recueillir la participation des usagers et garantir leur représentativité à l'échelle territoriale (comité d'usagers, COPIL, conseils de vie sociale...)
- Le prototypage des idées, des projets et des instances à développer et territorialiser
- Le déploiement de laboratoire mobile sur les territoires pour soutenir la co-construction et l'expérimentation des projets 100% inclusifs par les acteurs locaux.

Parallèlement, l'Université de Bordeaux participe pleinement à la démarche de la Gironde 100% inclusive dans la continuité d'un partenariat autour du handicap engagé dès le printemps 2017.

La transversalité du sujet permet à un large panel d'enseignants-chercheurs et chercheurs de différents champs disciplinaires de participer aux thématiques et axes de recherche qui seront définis au gré de l'avancement des travaux. Toutes les sciences sont au chevet du handicap : les sciences de l'éducation, la psychologie, la sociologie, la robotique, le numérique, la médecine, le sport, le droit, la démographie... tant sur le plan de la recherche mais aussi de la formation pour faire émerger de nouveaux métiers de l'aide....

- Il s'agira de mettre en place des Appels à projet internes à l'université de Bordeaux pour répondre aux besoins formulés lors des rencontres organisées par le Conseil départemental 33 sur le principe des journées de concertation des 14 février et 22 mars.
- La direction de la recherche et de la valorisation de l'université pourra venir en appui du chargé de mission handicap pour animer les axes de recherche en répondant aux commandes formulées et apporter l'expertise scientifique nécessaire aux acteurs du territoire girondin et répondre par une évaluation des politiques publiques.
- Les 11 départements de recherche de l'université et les services de l'université seront mobilisés pour répondre à des appels à projets type ANR (Agence nationale de la recherche) par ex.
- L'université s'engage dans un premier temps à co-organiser des workshops dans les territoires sur des problématiques priorisées par un questionnaire de la MDPH auprès des partenaires. Un

colloque annuel est le rendez-vous pluri-catégoriel qui aborde une thématique différente chaque année en janvier.

Au regard des propositions formulées par les usagers et partenaires, les institutions co-signataires se sont concertées pour s'accorder sur les axes qui seront portées conjointement et prioritairement:

Axe 1 : Pour une petite enfance inclusive :

- Renforcer l'accès des enfants en situation de handicap au sein des Etablissements d'accueil de jeunes enfants, auprès des assistants maternels : en particulier par la mise en place d'un bonus handicap par la CAF et par le soutien de la cellule handicap du Département pour les enfants de moins de 6 ans.
- Mobiliser les dispositifs de droit commun (ACM) pour la prise en charge des enfants handicapés sur les temps périscolaires et développer de nouveaux dispositifs complémentaires type RECREAMIX.
- Accompagner les parents handicapés pour faire " famille " dans le cadre de la prestation de compensation et avec le soutien du centre Papillon, proposer un appartement d'appui à l'exercice de la parentalité dans le cadre d'un suivi SAVS.
- Améliorer significativement le taux de scolarisation en milieu ordinaire école/collège/lycée en testant notamment sur un ou deux infra-territoires une scolarisation de tous les enfants en situation de handicap au sein de l'école du lieu d'habitation de la famille.

Axe 2 : Pour l'accès à un chez soi et la transformation de l'offre médico-sociale:

- Déployer le plan départemental des habitats inclusifs dédiés à toutes les personnes en situation de handicap, en intégrant notamment le programme « un chez soi d'abord »,
- Renforcer le dispositif d'accueil familial en permettant des modes d'accueil séquentiel et en créant un réseau départemental des accueillants familiaux, dont l'objectif est de développer la professionnalisation et l'ouverture à la vie sociale des personnes âgées et en situation de handicap, par l'expérimentation de relais d'accueillants familiaux.
- Développer des CPOM Ressources à l'échelle départementale afin de mieux répondre aux spécificités de certaines pathologies ou handicap en mettant au service de l'intérêt général des compétences techniques et d'expertise : à titre d'exemple sur l'autisme, regrouper les compétences autisme dans un CPOM départemental (SAMSAH, SAAD, Etablissements PH enfants et Adultes, SSIAD..) pour permettre une prise en charge de qualité équitable sur tout le territoire girondin (évaluation, mise en lien avec les acteurs d'un territoire, possibilité d'intervention d'une équipe volante en urgence, formation des auxiliaires de vie).
- Poursuivre la transformation des ITEP et le déploiement des plateformes PCPE pour les jeunes adultes en situation de handicap accompagnés par un ESMS,
- Reconnaître le dispositif Assistant Parcours de vie comme opérateur favorisant l'inclusion en milieu ordinaire,
- Accélérer l'évolution des pratiques et des institutions vers la transition inclusive par des coopérations universitaires et de l'appui au changement (Université- projet « centre de preuves – transition inclusive » en cours de mise en œuvre entre ARS NA et Canada/CNEIS).

Axe 3 : Pour l'accès à un travail choisi dans un environnement adapté :

- Poursuivre et développer le Duoday
- Faciliter le passage des travailleurs du milieu adapté au milieu ordinaire de travail en garantissant le droit au retour en ESAT, intégré dans les CPOM avec les ESAT et l'ARS.
- Expérimenter le fonctionnement des ESAT en « dispositif intégré ».
- Expérimenter une gestion annualisée de l'aide au poste en fixant dans les CPOM les règles du jeu.
- Faire monter en compétences les centres de formation de droit commun pour les rendre pleinement accessibles (information auprès des personnes en situation de handicap, professionnalisation des Centres, mise en réseau de référents handicap, articulation des formations de droit commun et formation spécialisée).
- Permettre à un employeur d'avoir un référent handicap chez Pôle Emploi pour diffuser ses offres d'emploi afin de favoriser le recrutement de demandeurs d'emploi en situation de handicap inscrits à Pole Emploi.
- Appuyer le développement du Dispositif Emploi Accompagné Handamos dans une logique de plate forme départementale de services intervenant en subsidiarité avec les autres dispositifs d'accompagnement.

Axe 4 : Pour l'accès à des loisirs culturels et sportifs :

- Travailler sur l'accès de la personne à la culture et au sport (en lien avec le pôle culture et santé, les services du département (culture et sport) et l'Université de Bordeaux.
- Dupliquer, sur le territoire, les initiatives telles que le parrainage de personnes en situation de handicap pour accéder aux structures culturelles (l'association Culture Accessible)
- Créer des événements sportifs en associant les citoyens, les services du département et les comités sportifs (ex : Téléthon en 2019)
- Contribuer au développement de la plateforme handicap et loisirs.

Axe 5 : Pour l'exercice de la citoyenneté :

- Développer une interface Gironde 100% Inclusive sur la plateforme numérique MOBALIB pour appeler à la participation et aux contributions des personnes en situation de handicap.
- Créer la plateforme ressources autisme de la Gironde en co-élaboration avec les institutions, associations de parents et établissements gestionnaires.
- Développement des actions de sensibilisation en lien avec les usagers et partenaires (ex : semaine de l'autisme du 18 mars au 7 avril 2019).
- Réalisation d'une vidéo avec les usagers pour présenter le nouveau formulaire de demande auprès de la MDPH.

SIGNATURE DES PARTENAIRES

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Nouvelle Aquitaine

Michel LAFORCADE

Le Président du Département de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE

La Présidente du GIP MDPH

Edith MONCUCUT

Le Président de la CDAPH

Sébastien SAINT-PASTEUR

La Directrice de la Maison départementale des
Personnes Handicapées de la Gironde

Evelyne DELAY

Le Directeur de la CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES de la Gironde

Christophe DEMILLY

Le Président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Le Directeur régional de l'AGEFIPH

Antoine MALEZIEUX

Le Directeur du FIPHFP, Marc DESJARDINS
P/O la Déléguée Territoriale au Handicap

Caroline DEKERLE

ANNEXES

Annexe 1 : Les échos du Labo

Annexe 2 : Vidéo témoignage de la consultation citoyenne

Les échos du Labo



N° spécial
100% inclusif
Mars 2019

Le LaboM21/ LaBase est un espace d'intelligence collective, de créativité et d'innovation pour concevoir collectivement des solutions qui soient à la hauteur des enjeux du monde tel qu'il est en mobilisant l'ensemble des capacités locales. C'est un espace physique convivial, accessible à tous, doté du matériel nécessaire aux méthodes agiles, participatives et à la construction collective. C'est aussi un «mode labo» exportable à l'envie dans les organisations et sur les territoires pour penser différemment et inventer des solutions en coresponsabilité, résilientes et solidaires pour le bien-être de toutes et de tous aujourd'hui et demain. Pour en savoir plus «Qu'est-ce qu'un labo mobile?» : https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=KeOxC6zPbFA

Les ECHOS du LABO ne sont pas des comptes-rendus sur le fond des chantiers explorés. Ils s'attachent à décrire les méthodes et outils mobilisés pour un partage ouvert au sein d'une communauté de plus en plus large d'innovateurs publics et privés.

Contexte



La démarche « Territoires 100% Inclusifs » vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne handicapée – école, entreprise, loisirs... – pour lutter contre les ruptures. Cela permettra de mieux identifier les conditions de réussite, les bonnes pratiques et les freins à la réalisation de la société inclusive.

Cet écho retrace le dispositif participatif mis en place pour répondre à l'appel à manifestation national.

Journées initiées par le Département de la Gironde avec l'engagement de nombreux partenaires : Education Nationale, Agence Régionale de Santé (ARS), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP), Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Université de Bordeaux et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Candidature cosignée par l'Académie de Bordeaux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, le GIP MDPH, la CDAPH, l'AGEFIPH et le FIPHP.

Ingénierie innovation et participation : Mission Agenda 21 du Département de la Gironde pour le LaboM21/ La Base. Live tweet sur [@Agenda21Gironde](#)

INVITATION

JEAN-LUC GLEYZE
Président du Conseil départemental de la Gironde
Conseiller départemental du canton Sud-Gironde

Izoth Moncousou
Vice-présidente chargée de l'autonomie, du handicap et de la politique de l'âge
Conseillère départementale du canton Pessac-1

Sébastien Saint-Pastor
Président de la CDAPH
Conseiller départemental du canton Pessac-2

et le plaisir de vous conter à la journée

Construisons le Territoire 100% Inclusif de demain

le 14 février 2019 à 9h30

dans les salons du Département
Hôtel du Département - Bordeaux

S'INSCRIRE

Les proches, aidants ou personnes en situation de handicap, vous souhaitez témoigner et décliner votre idée à l'écrit ? Envoyez-nous vos idées et nous les transmettrons à l'ensemble 100% Inclusif. Une démonstration que se donne le Département et les institutions partenaires de la réponse à l'appel à manifestation Territoire 100% inclusif dans la matinée Sophie CLUZEL.

signez nous le jeudi 14 février et le vendredi 22 mars pour élaborer la feuille de route à venir de Sophie Cluzel.

Après la journée de concertation du 14 février dernier qui réunissait des personnes en situation de handicap, leurs proches ou aidants, nous vous invitons à poursuivre concrètement l'élaboration du territoire de la Gironde 100% inclusif !

PROGRAMME

9h30 - Accueil Café

Discours d'ouverture et présentation de la démarche par Sébastien Saint-Pastor, conseiller départemental du canton Pessac-2

10h-12h Ateliers - On aime pour un territoire 100% inclusif

Restitution des ateliers

12h30-13h30 - Buffet sur place et temps de convivialité

13h30-15h30 - Ateliers thématiques : L'inclusion : qu'est ce que c'est ?

La scolarisation et la poste enfance, l'accès à un chez soi, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, l'accès à la culture, l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté.

Restitution des ateliers

16h00 Discours de clôture par Izoth Moncousou, vice-présidente du département de la Gironde

Construisons le Territoire 100% Inclusif de demain

Après la journée de concertation du 14 février dernier qui réunissait des personnes en situation de handicap, leurs proches ou aidants, nous vous invitons à poursuivre concrètement l'élaboration du territoire de la Gironde 100% inclusif !

Une démarche, un défi que se donne le Département et les institutions partenaires de la réponse à l'appel à manifestation Territoire 100% inclusif initié par Madame la ministre Sophie CLUZEL.

La restitution de la journée du 14 février et les travaux de celle du vendredi 22 mars, nous permettront d'écrire la feuille de route qui sera transmise à Madame Sophie Cluzel.

1 vision partagée 1 feuille de route 2 journées de coconstruction

14 février 2019

90 participants

10 facilitateurs

22 mars 2019

140 participants

18 facilitateurs

Vendredi 22 mars 2019

10h - Accueil Café

10h30 - Mot de bienvenue de Sébastien Saint-Pastor, Conseiller Départemental du Département de la Gironde

11h30-12h30 - Restitution participative de la journée du 14 février

12h30-13h30 - Buffet sur place et temps de convivialité

13h30-15h30 - Ateliers*

Itinéraire vers la différence sans indifférence

15h-15h40 - Et maintenant, on met en œuvre !

Chaque atelier présente son plan d'actions et on vote !

15h40- 16h - Discours de clôture par Mme Edith Moncousou, Vice-présidente du département de la Gironde.

*Formulaire d'inscription en ligne pour votre participation à un atelier.



Objectif de la Journée 1 - Jeudi 14 février 2019

Partir de là où l'on veut aller pour inventer de nouveaux chemins, de nouvelles alliances et de nouvelles solutions pour tous pour aujourd'hui et pour demain.

Donner la parole aux usagers : personnes handicapées, familles, aidants et accompagnants

Impulser une mise en mouvement collectif en «mode labo» pour des solutions à la hauteur des enjeux.



9h30 Accueil-Café, mot d'ouverture et présentation de la journée



Sébastien Saint-Pasteur ouvre la journée d'échanges avec les girondins et girondines en situation de handicap, 70 personnes sont présentes.

« On sème pour un territoire 100% inclusif »



Oeuvre origami éphémère à partir des coups de coeur des reporters 2025



10h40 Imaginons notre territoire 100% inclusif

Définir l'ambition et les transformations souhaitées pour un territoire girondin 100% inclusif



COMMENT C'EST MIEUX ?

«Nous sommes en 2025, la Gironde est un territoire renommé pour être un territoire inclusif, un territoire de bien-être pour toutes et tous. En Gironde, on fait ensemble, on s'informe, on apprend, on participe, on travaille, on se déplace, on y vit seul ou en famille, on se rencontre, on lit, on découvre...»

Chaque participant.e est invité.e à se projeter individuellement puis collectivement dans ce 2025 et à répondre aux questions: qu'est-ce qui a changé pour moi, pour nous, pour la société ? Quelles transformations j'observe ? En quoi c'est mieux ?

Comment sont les relations entre les personnes ?



11h30 FLASH SPECIAL - Grands reportages «Gironde, territoire 100% inclusif»

Partager les différents reportages et définir nos coups de coeurs



Pour préparer le partage, chaque groupe propose ensemble un titre pour parler du territoire au défi relevé ainsi que les trois transformations importantes observées en 2025.

«Radio inclusion»: Chaque table chronique le futur souhaité en 2025 pour un territoire 100% inclusif.

Chaque participant est invité à noter son «coup de coeur» sur un cœur en origami.





13h45 Les conditions essentielles à réunir pour un défi réussi

7 tables rondes thématiques



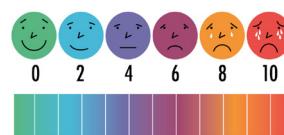
- Une enfance inclusive qui permette à tout.e.s de s'épanouir*
- Un chez-soi choisi*
- Un accès au travail dans un environnement choisi*
- Une culture et des loisirs pour tout.e.s*
- Une citoyenneté active et l'accès aux droits*
- Mobilité et accessibilité des espaces publics**
- La place des aidants**

* Ces deux sujets ont été ouverts suite aux échanges de la matinée

- 1/ En matière de ... , quelles sont les conditions à réunir pour dire que notre défi «100% inclusif» est réussi ?
A quoi pourra-t-on le mesurer ?



Les participants répondent d'abord individuellement à chaque question, puis partagent en groupe.
Chaque table réalise un poster.



- 2/ Sur un curseur de 0 à 10, aujourd'hui vous diriez que nous en sommes où ?
Pourquoi vous n'avez pas mis 10 ?
Pourquoi vous n'avez pas mis zéro ?

- 3/ Des idées d'ici et d'ailleurs qui peuvent contribuer à réussir notre défi ? Des expériences, projets qui vous semblent remarquables ?



15h30 Clôture de la journée

Les participants se réunissent de nouveau en plénière pour écouter les chroniques de chacune des tables rondes. Edith Moncoucut, vice-présidente en charge de l'autonomie, invite tous les participants à se joindre à la seconde journée d'échanges qui associera les parties prenantes associatives et institutionnelles. **Rdv le 22 mars.**

Objectif de la Journée 2 - 22 mars 2019 :

Permettre l'appropriation de l'ambition 2025 dessinée par les personnes en situation de handicap(journée 1)
Déterminer la stratégie de coresponsabilité sociétale pour un territoire inclusif pour le bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain.
Révéler les capacités locales
Etablir des programmes d'actions à la hauteur des enjeux



10h00 Accueil-Café

Passation des questionnaires de coresponsabilité

Questionnaire de coresponsabilité

Qui a quoi comme part dans l'atteinte des objectifs
Territoire 100 % Inclusif ?

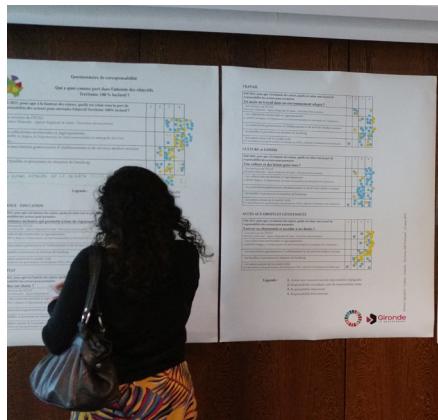
Defi 2025, pour agir à la hauteur des enjeux, quelle est selon vous la part de responsabilité des acteurs pour atteindre l'objectif Territoire 100% inclusif ?	1	2	3	4
- Les services de l'ETAT Education Nationale - Agence Régionale de Santé - Directions déconcentrées				
- Les collectivités territoriales et regroupements : La MDPH, la Région, le Département, les intercommunalités, la métropole, les Communes...				
- Les associations gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux				
- les familles et personnes en situation de handicap				
- Les autres acteurs de la société civile Les associations non gestionnaires, les entreprises, ONG, collectifs et habitants non handicapés				

Légende : 1. Acteur non concerné ou à la responsabilité négligeable
2. Responsabilité secondaire, part de responsabilité faible
3. Responsabilité importante
4. Responsabilité déterminante

ENFANCE - EDUCATION

Defi 2025, pour agir à la hauteur des enjeux, quelle est selon vous la part de responsabilité des acteurs pour permettre une enfance inclusive qui permette à tous de s'épanouir ?	1	2	3	4
- Les services de l'ETAT Education Nationale - Agence Régionale de Santé - Directions déconcentrées				
- Les collectivités territoriales et regroupements : La MDPH, la Région, le Département, les intercommunalités, la métropole, les Communes...				
- Les associations gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux				

«Défi 2025, pour agir à la hauteur des enjeux, quelle est selon vous la part de responsabilité des différents acteurs pour atteindre l'objectif Territoire 100% inclusif ?



10h30 Mots d'accueil - 2 questions aux cosignataires de la candidature girondine à l'AMI 100% inclusif



Votre rêve le plus fou pour un territoire 100% inclusif ?

Deux mots à propos de l'engagement de votre institution dans l'AMI



10h50 Partager l'ambition pour d'un territoire 100% inclusif



Découvrir le mode Labo en vidéo

Les chroniques de 2025 : mise en récit
Partir de là où on veut aller pour construire les futurs souhaités.

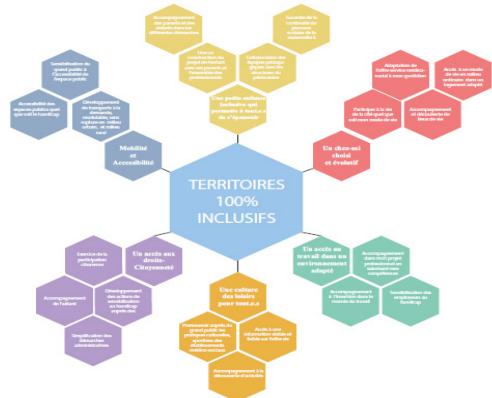




13h45 Nos capacités locales pour relever le défi 100% inclusif



17 tables rondes thématiques



Chaque participant reçoit une première carte à remplir
Les cartes sont spécifiques pour chaque catégorie (titre + code couleur)

Chaque participant cite 3 actions phares qu'il mène déjà en lien avec la problématique de la table ronde. Par rapport à l'ensemble de vos capacités et de vos moyens, à combien estimez vous aujourd'hui l'exercice de vos responsabilités pour un territoire 100% inclusif ?
Les participants échangent entre eux en comparant leurs cartes et l'auto-estimation de l'exercice de leurs responsabilités. Cela permet d'identifier l'existant, ce sur quoi nous pouvons nous appuyer.
Pour chacune des actions, on identifie ce qui serait nécessaire pour renforcer leurs impacts: communiquer, démultiplier ou transformer/faire évoluer ?



Carte Personnes handicapées

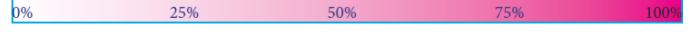
Les personnes en situation de handicap et les familles

Citez 3 actions phares que vous menez déjà :

- 1.
- 2.
- 3.

Auto-estimation

Par rapport à l'ensemble de vos capacités et de vos moyens, à combien estimez vous aujourd'hui l'exercice de vos responsabilités pour contribuer à la réussite du territoire inclusif ?
A vous de mettre le curseur !



0% 25% 50% 75% 100%

Ce que je fais correspond à 25 % de ce que je peux faire

Ce que je fais correspond à 100 % de ce que je peux faire

La coresponsabilité pour le bien-être de tous - Mission Agenda 21 - Département de la Gironde



Carte Associations

gestionnaires d'établissements et services medico-sociaux

Ambition collective - Bien-être pour tous

Et si collectivement nous agissions tous à 100 % de nos responsabilités pour contribuer à la réussite du territoire inclusif ? Si on agissait à la hauteur des enjeux ?

Si on mettais le curseur à 100 % ?

0% 25% 50% 75% 100%

Ce que je fais correspond à 100 % de ce que je peux faire

Citez 3 actions phares que pourriez mener :

- 1.
- 2.
- 3.

La coresponsabilité pour le bien-être de tous - Mission Agenda 21 - Département de la Gironde

Les 1ères cartes sont récupérées et saisie pour la datavisualisation des résultats en fin d'après-midi.

Chaque participant reçoit une deuxième carte à remplir
Les cartes sont spécifiques pour chaque catégorie (titre + code couleur):

«Et si collectivement nous agissons tous à 100 % de nos responsabilités pour un territoire inclusif pour tous pour aujourd'hui et pour demain ? Si on agissait à la hauteur des enjeux ? Si on mettait le curseur à 100 % ? Citez 3 actions phares que pourriez mener»

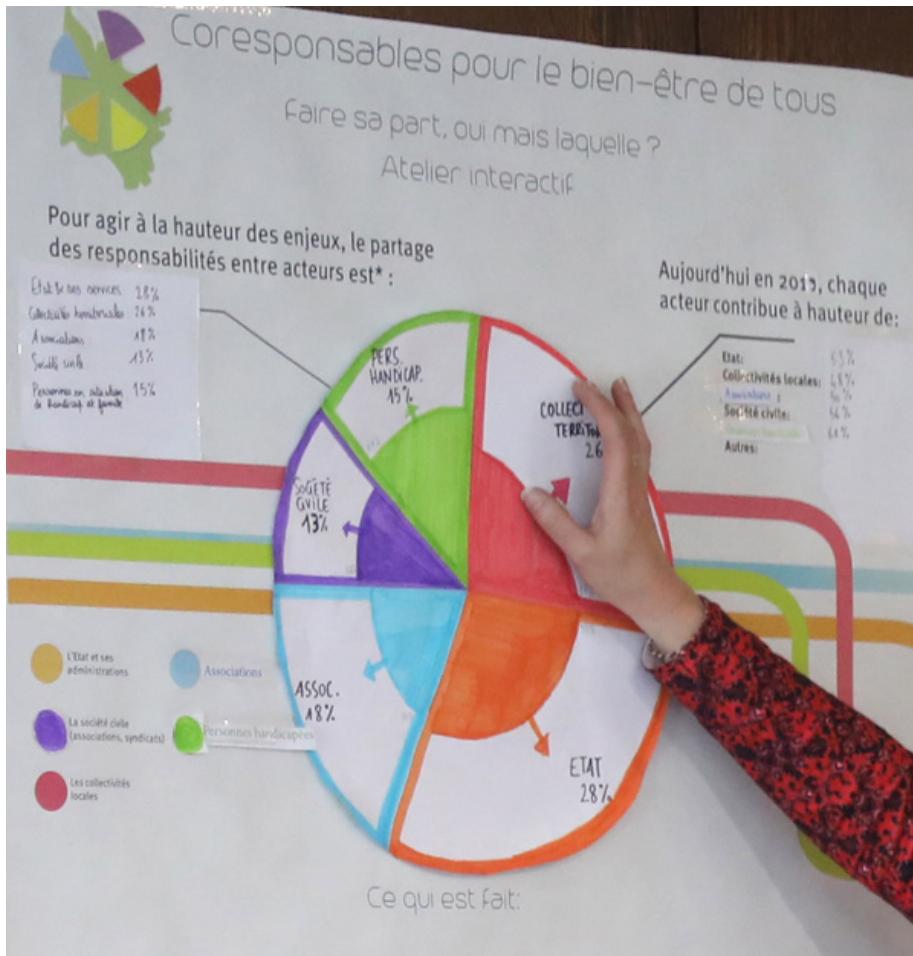
Les participants échangent entre eux en comparant leurs cartes et les solutions qu'ils peuvent mettre en oeuvre pour être à la hauteur des enjeux. On identifie les chantiers que nous pourrions ouvrir collectivement pour le défi 2025.



15h30 Clôture de l'atelier laboratoire



15h30 Restitution collective



Quelle est ma part ?

Pour être à la hauteur des enjeux, le partage des responsabilités pour un territoire 100% inclusif entre acteurs est* :

Services de l'Etat: 28%
Collectivités et regroupements: 26%

Associations gestionnaires: 18%

Personnes handicapées et leurs familles: 15%

Société civile: 13%

Total = 100%

*évaluation subjective des participants

Quelle part je fais de la part que j'ai ?

Aujourd'hui, chaque famille d'acteurs par rapport à l'ensemble de ses capacités et de ses moyens, estime exercer sa responsabilité à hauteur de* :

Services de l'Etat: 53%
Collectivités et regroupements: 48%

Associations gestionnaires: 50%

Personnes handicapées et leurs familles: 61%

Société civile: 56%

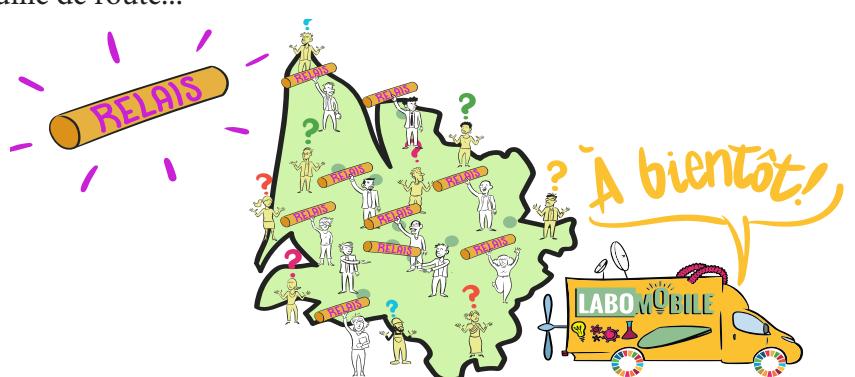
*évaluation subjective des participants

Identifier le «reste à faire» : Comment chacun peut faire sa part à 100% et aider les autres à faire leur part...

1 poster format A0 synthétise les résultats de l'atelier laboratoire



Intervention conclusive par Edith Moncoucut, vice-présidente du Département de la Gironde en charge de l'autonomie.
Présentation des prochains pas : dépôt de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt national fin mars ! puis mise en oeuvre de la feuille de route...



16h00 Clôture

Équipe départementale

Sébastien SAINT-PASTEUR, Conseiller départemental à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, également Président de la Commission Politique du Handicap et de l'inclusion
sebastien.saint-pasteur@gironde.fr

Évelyne DELAY, Directrice de la MDPH
05 56 99 33 42 - e.delay@gironde.fr

Amélie LABORDE, Cheffe de projet
05 56 99 34 07 - amelie.laborde@gironde.fr

Nadine PALARD, Chargée de mission
05 56 99 31 22 - nadine.palard@gironde.fr

Département de la Gironde

1, esplanade Charles de Gaulle
CS 77223
33 074 BORDEAUX Cedex
05 56 99 33 33
www.gironde.fr

